



IMPORTANTE RÉUNION LE 5 MAI

RÉUNION
de SECTEUR — EDA

Pour faire suite à la décision du MEES de rendre obligatoire le nouveau programme (FBC) à la formation générale des adultes (FGA) dès le 1^{er} juillet 2016, tous les enseignants et enseignants concernés sont conviés à une rencontre de consultation, à 17 h le **jeudi 5 mai**, au Buffet LDG, sis au 2953, rue Bélanger. C'est un rendez-vous!

POINT NÉGO AMENDÉ

Dans cet envoi, vous trouverez le *Point négo*, version amendée, qui présente les faits saillants de l'entente de principe survenue entre le gouvernement et la FAE le 9 mars dernier.

du 4 au 11 mai
VOTONS



EN MOUVEMENT

Pour une deuxième semaine consécutive, l'Intersyndicale-CSDM, composée des cinq syndicats représentant le personnel de la CSDM, dont l'Alliance, a assisté à une réunion du Conseil des commissaires de la CSDM afin d'avoir l'heure juste sur l'éventuelle suppression de postes, toutes catégories d'emplois confondues, qui entraînerait notamment une perte de services directs aux élèves. En quête d'information plus précise sur la ventilation du montant de 15 millions de dollars annoncé la semaine dernière par madame Catherine Harel-Bourdon, nous étions au rendez-vous pour exiger des réponses sur la nature de ces sommes ainsi que sur les effets sur les postes menacés. À l'instar des parents qui sont venus témoigner de leurs inquiétudes sur les incidences pour la réussite de leurs enfants, nous espérons recevoir des réponses claires à nos questions. Malheureusement, ce ne fut pas le cas et la confusion règne encore.

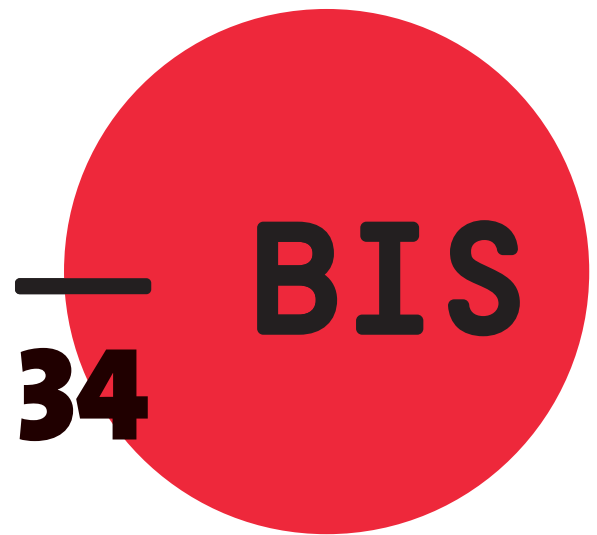
Une seule chose est certaine, c'est que nous ne sommes certains de rien! Est-ce que, malgré l'investissement de ces 15 millions de dollars, la CSDM devra quand même prévoir une coupe de 19 millions de dollars pour retrouver l'équilibre budgétaire dès l'an prochain, ou est-ce que le MEES comprend et reconnaît finalement les particularités des écoles et des centres de la CSDM en n'exigeant plus le retour au déficit zéro?

UNE RÉALITÉ MONTRÉLAISE

Nous ne pouvons le nier, la situation des écoles publiques montréalaises **EST** particulière! Si nous exigeons des mesures particulières, ce n'est pas parce nous, enseignantes et enseignants dans ces écoles, voulons faire différemment, mais bien parce que Montréal se distingue de l'ensemble du Québec.

Plusieurs facteurs influent sur la persévérance et la réussite scolaire. Parmi tous les enjeux montréalais, la défavorisation est le plus préoccupant en raison de son ampleur et de son incidence sur le contexte d'apprentissage des élèves. Montréal compte effectivement près de 84% des élèves québécois du primaire vivant sous le seuil de faible revenu et elle comprend la plus forte proportion de quartiers à faible revenu au Canada¹. Selon le MEES, 77,4% des écoles primaires et 75,8% des écoles secondaires les plus défavorisées de Montréal se trouvent sur le territoire de la CSDM. C'est tout dire!

Par ailleurs, Montréal compte un bassin important d'élèves issus de l'immigration. En effet, à la CSDM, 51,4% des élèves en formation générale des jeunes n'ont pas le français comme langue maternelle, ce qui exige une organisation de services adaptée à cette réalité. La ville étant particulièrement dense, nos écoles comptent une concentration importante d'élèves avec les mêmes types de besoins. Près d'un élève



sur cinq est reconnu comme handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Ce ratio est d'un élève sur trois au secondaire. De plus, 50% des élèves HDAA de la CSDM sont intégrés en classe ordinaire. Il n'est pas rare de retrouver, dans certains milieux, près de la moitié des élèves d'une classe ordinaire qui a un plan d'intervention². Tout cela, sans compter les nombreux besoins des élèves en FP et à l'EDA. La CSDM compte aussi des points de services et des écoles spécialisées qui accueillent des élèves d'autres commissions scolaires.

RÉFLEXION SUR L'AVENIR DES ÉCOLES DE LA CSDM

Ces statistiques sont alarmantes! On ne peut certainement pas se fermer les yeux sur cette réalité. Ces données pourraient à elles seules justifier que le MEES injecte des sommes supplémentaires à la CSDM. Mais c'est en travaillant au quotidien auprès des élèves, jeunes et adultes, que nous pouvons prendre la réelle mesure de toutes les particularités et des besoins criants exprimés.

C'est en ce sens que l'Intersyndicale-CSDM, d'une seule voix, a convié la CSDM à une réflexion sur l'avenir de ses écoles. Ensemble, nous pourrions démontrer clairement au gouvernement que l'école publique de la CSDM mérite mieux. Malheureusement, notre demande à l'unisson ne semble pas avoir trouvé écho parmi les commissaires. Qu'à cela ne tienne, nous continuerons à revendiquer le gros bon sens. Ne lâchons pas prise et créons ce mouvement!

● Catherine Renaud, présidente

1. Selon les statistiques de Réseau Réussite Montréal
2. Rapport annuel 2014-2015 de la CSDM



ÉDUCATION DES ADULTES — SESSION D'ÉTÉ 2016 ASSEMBLÉE DE PLACEMENT ET DE DISPONIBILITÉ

L'assemblée de placement pour la session d'été aura lieu **le samedi 11 juin à compter de 9 h** à la cafétéria de l'école Père-Marquette, sise au 6030, rue Marquette (coin de la rue Bellechasse). Pour être admissibles à l'obtention d'un poste, les profs doivent remplir le questionnaire sur SAI (sai.csdm.qc.ca) **avant 23 h 59 le vendredi 27 mai**. À compter de minuit le 28 mai, il sera impossible d'accéder au formulaire.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Une fois votre inscription remplie, vous recevrez un numéro de confirmation. Nous vous conseillons de l'imprimer et d'en conserver une copie pour l'assemblée.

L'attribution des postes se fera selon l'ordre suivant :

- le personnel enseignant n'ayant pas travaillé 800 heures ou ayant travaillé 800 heures à taux horaire;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre de plus d'un contrat à temps partiel;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre d'un seul contrat à temps partiel, et ce, dans le respect des listes de priorité d'emploi et de rappel.

Par la suite, la CSDM offrira les postes non pourvus aux profs de la liste locale et à ceux de la liste des étudiants qui ont rempli leur fiche signalétique.

●
Chantal Forcier, conseillère

ÉDUCATION DES ADULTES RAPPELS

VÉRIFICATION DES LISTES

Vous avez **jusqu'à 16 h le mardi 24 mai** pour faire parvenir à l'Alliance, par télécopieur au 514 384-5756, votre feuille de contestation dans le cadre de l'opération de vérification des listes de priorité d'emploi, de rappel et d'élargissement de champs. N'oubliez pas d'y joindre les pièces justificatives. Il est à noter que vous pouvez consulter les listes préliminaires sur SAI ou au babillard de votre centre.

REPORT DE VACANCES

Les profs réguliers qui souhaitent travailler à leur centre durant la session d'été doivent faire leur demande **au plus tard le 27 mai 2016** en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Pour plus de détails, consulter le BIS numéro 33 du 25 avril 2016.

●
Chantal Forcier, conseillère



LA MOBILISATION INTERSYNDICALE SE POURSUIT : CHAÎNE HUMAINE LE 11 MAI À LA CSDM

Le plan d'effectifs définitif sera adopté par les commissaires le mercredi 11 mai. À cette occasion, les membres de l'Intersyndicale-CSDM formeront une chaîne humaine autour du centre administratif de la CSDM afin de démontrer notre volonté commune de protéger l'ensemble des services. Une grande mobilisation est essentielle pour lancer un message clair à tous les élus : **REVALORISONS L'ÉCOLE PUBLIQUE MONTRÉLAISE!** Il faut inciter tous les collègues de tous les syndicats à s'inscrire sur l'affiche envoyée aujourd'hui dans les établissements, **avant 16 h le vendredi 6 mai**.

ENSEMBLE, SOYONS NOMBREUX À NOUS DONNER LA MAIN POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE.

- Roxanne Messier, vice-présidente
- Martin Bibeau, vice-président
- Yves Parenteau, conseiller

